

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Bonneil
séance du 09/05/2016

L'an 2016 le 9 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de réunions, sous la présidence de COPPEAUX Gilbert, Maire.

M. COPPEAUX Gilbert, Maire, Mmes : COPPEAUX Séverine, DIEUX Annie, MM : BANDRY Didier, BOUCANT Emmanuel, LABRUYERE Michaël, LECOINTRE Lionel, MARTEAUX Guillaume, MURAT Cyrille, VARAIN Claude

Excusé(s) : M. BOUCANT Cédric

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 10

Date de la convocation et d'affichage : 03/05/2016

Secrétaire de séance : M. BANDRY Didier

1 - Décision modificative n° 1 - Cimetière, porte, piliers, murs
réf : 201618

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la décision modificative suivante :

- Débit au compte 21728 - Opération 161 - Cimetière, porte, piliers, murs de 17 000 €
- Crédit au compte 21316 - Opération 161 - Cimetière, porte, piliers, murs de 17 000 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2 - Décision modificative n° 2 - Informatique
réf : 201626

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la décision modificative suivante :

- Débit au compte 21316 - Opération 161 - Cimetière, porte, piliers, murs de 70 €
- Crédit au compte 2051 - Opération 118 - droit d'utilisation matériel informatique de 70 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

3 - Convention SEGILOG
réf : 201619

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de renouveler la convention du prestataire informatique SEGILOG et autorise le maire à signer le contrat.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

4 - Achat matériel Ecole Chézy - Tableau interactif
réf : 201620

Monsieur le maire fait lecture de la délibération N°2015/081 de la commune de CHEZY SUR MARNE, sollicitant l'achat de matériel scolaire, à savoir :

- 1 tableau interactif / montant de 2.053,45€HT (Camif).

Des subventions (CCDL et DETR) sont demandées par la commune de CHEZY SUR MARNE auprès des services concernés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTE** la demande de la Directrice de l'école élémentaire Christian CABROL de CHEZY SUR MARNE à la condition suivante :
- dépenses enregistrées en dépenses d'investissement
- **ACCEPTE** les termes de la délibération N°2015/081 de la commune de CHEZY SUR MARNE,
- **ACCEPTE** la participation financière de la commune de BONNEIL, conformément à la convention en vigueur, pour la partie non subventionnée
- **INSCRIT** la dépense au BP 2016 de la commune de BONNEIL
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les écritures comptables correspondant à l'application de la décision.

A la majorité (pour : 9 contre : 1 abstentions : 0)

5 - Achat matériel Ecole Chézy - Tables et chaises

réf : 201621

Monsieur le maire fait lecture de la délibération N°2015/081 de la commune de CHEZY SUR MARNE, sollicitant l'achat de matériel scolaire, à savoir :

- 48 tables avec casier, 48 chaises et 2 bancs (renouvellement de mobilier) / montant de 3.992€HT (Papeterie HASBROUCQ)

Des subventions (CCDL et DETR) sont demandées par la commune de CHEZY SUR MARNE auprès des services concernés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTE** la demande de la Directrice de l'école élémentaire Christian CABROL de CHEZY SUR MARNE à la condition suivante : dépenses enregistrées en dépenses d'investissement
- **ACCEPTE** les termes de la délibération N°2015/081 de la commune de CHEZY SUR MARNE,
- **ACCEPTE** la participation financière de la commune de BONNEIL, conformément à la convention en vigueur, pour la partie non subventionnée
- **INSCRIT** la dépense au BP 2016 de la commune de BONNEIL
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les écritures comptables correspondant à l'application de la décision.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

6 - Fusion des communautés de communes

réf : 201622

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'arrêté portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des communautés de communes du canton de Condé en Brie, du Tardenois, de la région de Château-Thierry et des communes d'Armentières sur Ourcq, Bonnesvalyn, Brumetz, Bussiares, Chézy en Orxois, Courchamps, Gandelu, Grisolles, Hautevesnes, La Croix sur Ourcq, Latilly,

Licy Clignon, Monthiers, Montigny l'Allier, Neuilly Saint Front, Priez, Rozet-Saint-Albin, Saint-Gengoulph, Sommelans, Torcy en Valois et Vichel-Nanteuil

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour cette fusion mais regrette que la Communauté de Communes de Charly-sur-Marne ne soit pas comprise dans le projet.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

7 - CCRCT - Modification des statuts/Prise de compétence communications électronique
réf : 201623

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la délibération de la CCRCT du 21 mars 2016 concernant la prise de compétence "Communications électroniques".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte :

- le transfert de compétence Communications électroniques telle qu'elle est rédigée sur la délibération n° 042/2016 de la CCRCT
- que cette compétence facultative soit intégrée dans les statuts de la Communauté de Communes dans l'article 3 II) "Aménagement de l'espace communautaire".
- l'adhésion de la communauté de Communes à l'USEDA

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

8 - Demande de participation par l'établissement Saint-Joseph-Sainte Marie-Madeleine
réf : 201624

Le maire informe le conseil municipal que l'établissement Saint-Joseph - Sainte Marie-Madeleine de Château-Thierry souhaite que la commune participe aux frais scolaires d'un élève inscrit dans l'établissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas accorder de participation aux frais scolaires de l'établissement privé.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

9 – Informations et questions diverses

- Prévoir l'achat d'un panneau au terrain de jeux avec les horaires d'ouverture soit de 10h à 21h.

Fin de la séance à 23h00

Gilbert COPPEAUX

Claude VARAIN

Didier BANDRY

Cyrille MURAT

Michaël LABRUYERE

Séverine COPPEAUX

Lionel LECOINTRE

Emmanuel BOUCANT

Cédric BOUCANT

Excusé

Guillaume MARTEAUX

Annie DIEUX